

- CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN -

Le **6 novembre 2019**, Yannick Jadot, député européen EELV permettait à SUD de rencontrer la **DG GROW**, autour de **Marzena Rogalska**, autrice de la seconde mise en demeure de la Commission Européenne adressée à la France sur le sujet des concessions hydroélectriques. Et sous réserve d'une confirmation par les DG COMP et ENERGY, la **seule solution eurocompatible** aux yeux des juristes rencontrés est de gérer ces concessions soit en régie publique (c'est-à-dire par un service de l'Etat), soit en **quasi-régie**, c'est-à-dire par une entité publique (EPIC par exemple) dont il nous semble bon de rappeler ici les trois seuls critères, extraits de notre tract de l'époque : [on peut aussi reprendre les critères d'identification des contrats de quasi-régie

Pour la DG Grow, il est possible de mettre les barrages hydroélectriques à l'abri de l'obligation de mise en concurrence. Pour cela, il suffit :

=> de créer une entité 100% publique pour le domaine choisi ;

=> d'en garantir un contrôle par l'État, d'une façon analogue à ses propres services ;

=> que plus de 80% de son activité concerne ce domaine au périmètre national.

Vous trouverez dans notre tract de l'époque joint tous les détails de la position de la Commission européenne. Voir également le texte législatif sur le site du ministère, [ici](#).

Le **13 avril 2021**, c'est au tour de Michèle Rivasi, députée européenne EELV, accompagnée d'eurodéputé·e·s EELV et LFI, d'organiser pour l'ensemble des syndicats d'EDF, SUD included, la rencontre avec les deux autres DG nécessaires pour trouver une solution eurocompatible pour sauver les barrages. **Anna Colucci**, bras droit de Margrethe Vestager, pour la **DG COMP** et **Catharina Sokow-Magny**, pour la **DG ENERGY**. Anna Colucci est formelle et limpide sur deux points :

=> 1/ Peut-on sortir l'ensemble du système électrique de la concurrence ? Et sous quelles conditions eurocompatibles ?

"Non, on ne peut pas !" (Anna Colucci – le 13 avril 2021)

=> 2/ Peut-on éviter la mise en concurrence des barrages hydroélectriques ? Et sous quelle conditions eurocompatibles ?

"Soit l'État français met en concurrence ses barrages, soit il les en préserve en créant une régie ou une quasi-régie, comme la France l'envisage actuellement, mais ce sera plus compliqué, car le contrôle par l'État sera moins prégnant, ce qui imposera énormément de garde-fous" (Anna Colucci – le 13 avril 2021)

Deux conclusions claires qui montrent qu'une seule solution eurocompatible permet de sauver les barrages (indépendamment de l'avenir du reste du système électrique), et aucune solution eurocompatible à ce jour pour sortir le système électrique du marché.